

Existe t-il une liste noire type pour filtrer les accès internet (pédophilie, pornographie, violence, extrémismes, sites illégaux...)

Réponse apportée le **03/26/2009** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Bonjour,

Il semblerait qu'il n'y ait pas de liste(s) officielle(s) à ce jour.

Un arrêté ministériel est en gestation. Voir l'article ci-dessous :

<http://www.pcinpact.com/actu/news/49092-filtrage-journal-officiel-liste-noire.htm>

Nous avons contacté pour vous Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (Tel : 01.49.27.49.27)

L'O.C.L.C.T.I.C. appartient à la Direction Générale de la Police Nationale et dépend de Direction Centrale de la Police Judiciaire. Cet organisme a été créé en Mai 2000 (Voir Décrêt) afin de lutter contre la délinquance liée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'office nous signale que l'association Signal spam serait en mesure de vous fournir une liste noire, non officielle mais cependant efficace. En voici l'adresse internet :

Pour compléter l'information, sachez que, pour son propre service

la Bpi utilise une société spécialisée en filtrage, à savoir Olfeo :

<http://www.olfeo.com/?gclid=CLq-qY2twJkCFQ0SzAodJDWfug>>

A toutes fins utiles je vous signale un dossier complet sur le droit de l'internet, référencé par l'ADDNB :

<http://www.les-infostrateges.com/article/0512228/dossier-special-droit-de-l-internet-l-un-droit-presque-adulte>>

Cordialement,

Eurêkoi

Réponses à distance

Bibliothèque publique d'information

Site internet : <http://www.bpi.fr>